

Remarques concernant l'utilisation des plastiques de projection auto-adhésifs

Gerriets offre à ses clients la possibilité d'équiper tous les types de plastiques de projection d'une couche adhésive auto-adhésive à partir de 10 mètres courants et d'une largeur maximale de 1,60 mètres.

Veillez tenir compte des consignes d'installation et d'utilisation suivantes :

- La couche adhésive est appliquée au dos du film de projection.
- La couche adhésive doit être opposée à l'observateur.
- Malgré un revêtement soigné, des irrégularités peuvent apparaître sur la surface de projection.
- Les irrégularités du revêtement peuvent être particulièrement visibles en cas de rétroprojection.
- Ces irrégularités dans le revêtement peuvent également être visibles lors d'une projection frontale.
- La couche adhésive ne doit pas être appliquée sur des surfaces revêtues ou sensibles.
Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages éventuels.
- Nous ne pouvons garantir que les plastiques adhésifs s'enlèvent sans laisser de résidus.
Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages éventuels.
- Les propriétés de projection d'un plastique de projection peuvent être influencées par le revêtement adhésif.
- Les plastiques de projection et le revêtement adhésif ne sont pas résistants aux UV et ne conviennent donc pas à une installation permanente.
- En raison du revêtement adhésif, le plastique de projection perd sa certification de résistance à l'inflammabilité.

Notre personnel qualifié se tient à votre disposition pour toute question.